

La g@zette

du Valbonnais

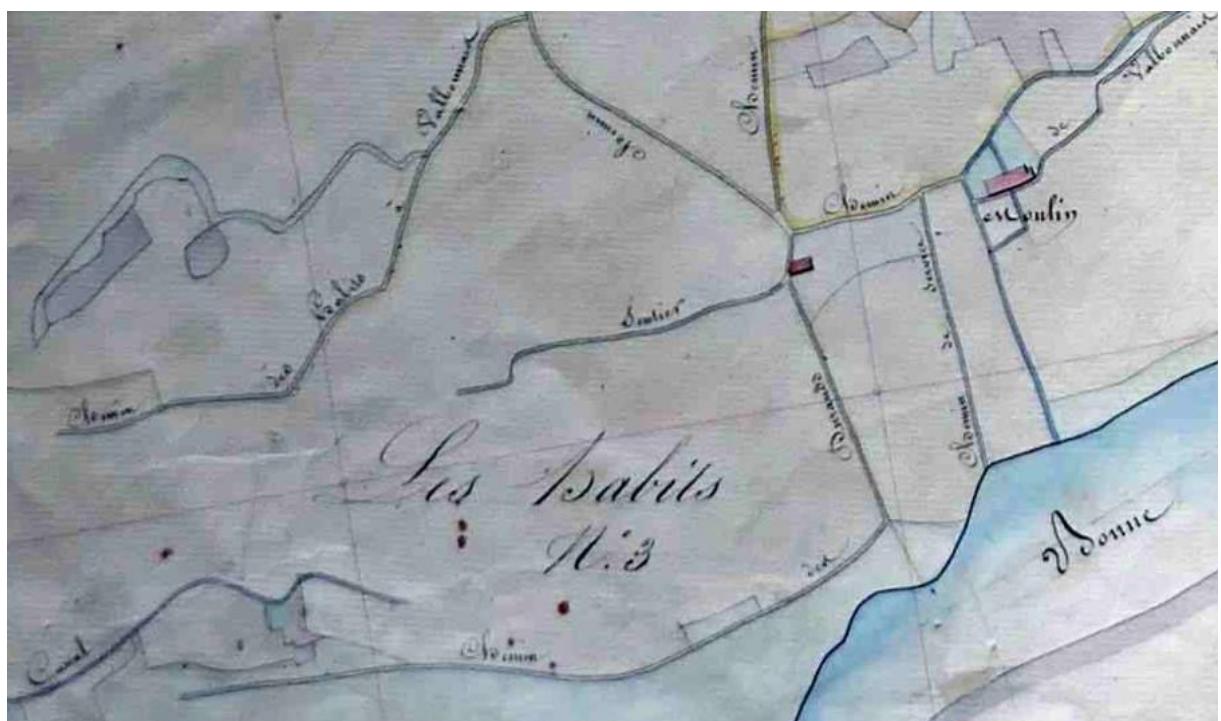
N° 172 – Avril 2022

1855/1863 : une digue au hameau des *Habits* ?



Le 5 avril 1855, le géomètre Olivier de La Mure dresse un devis estimatif concernant un système de défense contre les inondations du hameau des Habits, avec un cahier des charges dans lesquels les travaux ne pourront pas excéder 6 mois.

Le 4 novembre 1863, les propriétaires du mas des Habits reviennent à la charge auprès du Préfet : « *les eaux du torrent de la Bonne (...) causent annuellement des ravages et finira [sic] par s'emparer de toute la plaine basse. Que l'action du torrent dévastateur s'est surtout produite en 1852 et cette année d'une manière effrayante* ». Leurs terres et les récoltes sont emportées par la moindre crue, malgré l'édification de barrages en bois, il est vrai peu solides. Un projet d'endiguement pour toute la plaine basse paraissant rester sans exécution, « *les Syndics soussignés pour le mas des habits, considérant qu'ils ont eu à souffrir toutes les années des pertes de terrains et de récoltes de plus en plus considérables* » sont dans leur pétition bien déterminés à faire exécuter leur projet. Un acte notarié du 13 mai 1860 porte constitution en Syndicat privé de tous les intéressés aux travaux reconnus nécessaires pour protéger le mas des Habits contre les débordements de la Bonne.



Mais l'épi transversal, dont la construction est projetée par le géomètre Olivier et proposée par les propriétaires du hameau des Habits, ne sera pas réalisé. Il est inutile, les terrains qui constituent le hameau des Habits à l'amont du Royer seront garantis par les ouvrages que comporte le projet produit par les Ingénieurs, le 22 mai 1862 : l'établissement d'une digue longitudinale unique... du pont des Fayettes au ruisseau de Royer.

« *Les signataires de la pétition du 4 novembre dernier reconnaîtront, je n'en doute pas, qu'en refusant l'approbation du projet Ollivier, l'Administration a voulu leur éviter une dépense en pure perte* ».

VALBONNAIS, SON CANAL, ET LES MOINES DE CLUNY

Par Jean Jacques DELCLOS



SECONDE PARTIE...

Mais la vie n'était pas toujours une sinécure pour nos moines ! En 1287, le prieuré de VALBONNAIS est détruit par un incendie. Tous les biens sont perdus et le culte cesse. Le prieur relance la communauté mais les temps sont durs, le relâchement spirituel de l'époque génère de moindres rentrées financières, les récoltes sont maigres, le roi Philippe le Bel a alourdi la fiscalité ecclésiastique et le 25 février 1290 le prieur se plaint au pape Nicolas IV du poids des dettes de son prieuré. VALBONNAIS doit 86 livres et six sous à l'Ordre Clunisien. Le pape autorisera alors le grand maître Guillaume d'Igé à prélever sur le prieuré, pendant six ans, 1/20ème des produits pour apurer cette dette. Clin d'œil de l'Histoire, notons au passage que ce Guillaume d'Igé était le frère cadet du puissant comte de Mâcon, seigneur d'Igé, dont la terre passera en 1536 par mariage à un dauphinois... Guillaume de MAUGIRON ! Mais ceci est une autre histoire.... Le XIV^e siècle s'annonce compliqué pour notre prieuré; le Dauphiné est ravagé par des guerres, des épidémies, la peste noire, et à six reprises entre 1303 et 1343 les comptes du prieuré feront l'objet de réprimandes par l'Ordre. En 1303, la dette est de 20 livres. Et pourtant, le quotidien des moines est chiche. En 1304, chaque moine à Valbonnais ne reçoit que 30 sous Viennois par an pour son habillement. Difficile d'estimer la valeur de cette somme mais leurs collègues de la Drôme sont mieux lotis : 40 sous à CHABEUIL, 60 sous à ALLEX...

En 1314, Valbonnais ne doit plus rien mais en 1332 la dette monte à 36 florins, somme énorme due en partie aux exigences du pape d'Avignon Jean XXII qui augmente lourdement la fiscalité pontificale en imposant une taxe de 30/100 des revenus des prieurés au titre des « communs services » et fixe, pour Valbonnais, une « décime » de 18 à 15 livres, somme

supérieure à la moyenne des autres prieurés. En outre, pour des motifs de politique interne, il change régulièrement les prieurs d'un établissement à l'autre. En 1332, il mutera Artaud ALAMAN, prieur de Valbonnais, à NANTUA. Ce mode de « gestion du personnel » est inefficace et délétère et tous les prieurés sont en souffrance.

Dieu merci pour VALBONNAIS, Jean XXII meurt en 1334 à 90 ans et l'un de ses successeurs, auvergnat, CLEMENT VI dit « le magnifique », très attaché au DAUPHINE et cheville ouvrière du rattachement de notre province à la France, va avoir la bonne idée de rompre avec la tradition qui voulait que le prieur de Valbonnais fut issu de la famille seigneuriale des ALLEMAN et, dans le cadre des équilibres politiques entre Dauphiné, France et papauté, va nommer en qualité de prieur deux personnages efficaces : en 1343, Jacques de VIENNOIS, ancien carme, de la famille du Dauphin, qui va redresser les comptes et dynamiser le prieuré si bien qu'en 1343, une inspection relève que le nouveau prieur est à jour des dettes et le prieuré bien gouverné « tant au spirituel qu'au temporel ». Et surtout, en 1344, celui qui nous occupe aujourd'hui, Dom Jean DE RIVEYRA, le personnage visionnaire et audacieux qui serait à l'origine de notre canal.

Gilbert JACQUET, dans le numéro 93 de la gazette de VALBONNAIS, nous parle de lui : « Venant de Saint-Michel de la Cluse une célèbre abbaye à l'ouest de Turin, il exercera les fonctions de prieur de VALBONNAIS de 1344 à 1385 et ce fut probablement sous sa direction et avec le concours d'Hugonin ALLEMAN, seigneur de Valbonnais, Entraigues et Le Périer, que fut construit le canal d'irrigation qui amène depuis lors sur la plaine de VALBONNAIS les eaux du ruisseau DORDOUILLET et les sources captées dans la vallée du Périer. » A une époque où la terre est la principale source de richesse, les récoltes sont maigres. La terre, mal travaillée par un outillage rudimentaire, des techniques archaïques et l'absence de fumures, est chiche. On estime qu'alors, en montagne, le grain rend 2 pour 1, c'est-à-dire que pour 1 grain semé, on en récolte 2.... La famine n'est jamais loin.

Les grands propriétaires fonciers, les bénédictins et le seigneur, se devaient donc d'améliorer leur patrimoine et leurs récoltes et l'irrigation des terres constituait un bouleversement vital. Le prieur DE RIVEYRA et le seigneur Hugonin ALLEMAN ont eu la riche idée de concevoir le canal, d'en faire établir les plans, et avec les moines, ont dirigé et participé à l'exécution de cet ouvrage que nous apprécions encore aujourd'hui. Outre les difficultés techniques, les prouesses de géomètres pour le calcul du parcours, il fallait à nos moines une certaine audace intellectuelle car s'il nous semble aujourd'hui évident que la maîtrise de l'eau par drainage et irrigation constitue un atout majeur pour l'agriculture, l'idée de changer le cours de la nature nécessairement voulu par Dieu en arrosant artificiellement des terres semblait alors à certains, œuvre impie. Ainsi, à Salon de Provence en 1613 encore, des propriétaires s'opposaient par principe au développement du Canal de Craponne creusé en 1579 qui irrigue encore la Provence et en fait sa fortune. Il fallait donc une belle audace pour imaginer un tel projet à Valbonnais vers 1350.

Ce qui fit la richesse de notre terroir sera cependant ruineux pour le prieuré et fatal à la carrière de notre prieur ! Les travaux devaient coûter fort cher et les réformes de Benoît XII pour tenter d'améliorer la qualité des prieurés vont finir de vider les caisses. En 1350, une

inspection dénonce à VALBONNAIS le manque de livres et de luminaires et l'indiscipline des moines. Les religieux étaient tenus de célébrer les offices de jour et de nuit. Sans luminaire, sans livre, et sans doute peu motivés, ils ne le faisaient pas et deux moines refusèrent même d'être ordonnés prêtres au grand dam des paroissiens qui s'en plaignent à l'ordre. En 1352, VALBONNAIS doit 120 Florins au pape, mais il est à jour de ses dépenses courantes de fonctionnement. Dans les années 1360, la maison mère de CLUNY se plaint que Valbonnais doit 36 florins... mais la plainte ajoute que ce n'est pas certain car le receveur a oublié de compter ! Pire, une nouvelle inspection en 1370 constate qu'à VALBONNAIS, le bâtiment a brûlé depuis 12 ans sans que rien n'ait été fait ni la maison-mère de Cluny avisée ! La dette est de 180 florins, le prieur est excommunié et le prieuré sera amodié à un séculier chargé de redresser les comptes.



Il y avait six moines à VALBONNAIS en 1380 puis deux en 1385, il n'en reste plus qu'un en 1390. Il a même abandonné le prieuré pour aller vivre chez le curé. En 1385 et 1395, les prieurs seront excommuniés car ils ne se présentent plus à CLUNY au concile annuel. Notre prieuré est en totale déliquescence. Les effectifs remonteront doucement. En 1401 on comptera cinq moines mais l'inspection de l'ordre relève que quatre d'entre eux sont « indisciplinés », or, l'obéissance et la discipline sont les qualités premières du moine. Ne pas obéir, c'est n'être point religieux. Les statuts de Cluny par Jean de Bourbon disposent que

« tout conspirateur, sussureur, murmureur... doit être excomunié ». « les religieux très légiers à parler de leurs maieurs et à soy complaindre de leurs faicts ne sont point moines ». Le confesseur du roi, Jean de Rely affirme même qu'un moine indiscipliné est « comme un juif qui a renié Dieu ».

Quatre moines sur cinq indisciplinés.... Autant dire que c'est la fin de la grande époque religieuse de Valbonnais ! Gilbert JACQUET nous rappelle que les moines de VALBONNAIS durent assurer le service paroissial sans doute jusqu'aux guerres de religion, période sombre où les bâtiments du monastère ont été ruinés. Vers 1663 le prieur Louis du Serre acheta de Pierre Bernard une maison au lieudit la Chièse avec grange jardin et verger continu pour remplacer les bâtiments de l'ancien prieuré. Dans cette installation plus modeste deux ou trois religieux s'y succéderont jusqu'à la révolution. Ainsi, nos lointains ancêtres ont, au titre des corvées, dû creuser, bâtir, consolider le canal qui porte aujourd'hui le nom des moines. Combien de jours à trimer ? Combien de blessés ou de morts accidentels ? Quels efforts pour entailler la roche avec des outils sommaires, remuer des pierres, abattre des arbres ?

Grâce à l'initiative audacieuse des moines bénédictins, grâce au labeur de ces anonymes serfs, notre vallée est irriguée depuis bientôt 700 ans et ses terres sont fertiles. Pour moi, je n'irai plus jamais à mon bois de l'Eygat qui jouxte le canal des moines sans saluer la mémoire de Dom Jean de RIVEYRA. Alors, la prochaine fois que vous arroserez vos terres, en voyant couler l'eau, ou que vous vous promènerez le long du canal, à l'ombre des grands arbres, ayez une pensée pour ces valeureux anciens qui nous ont précédé, nous leur devons bien cet hommage.

Jean-Jacques DELCLOS

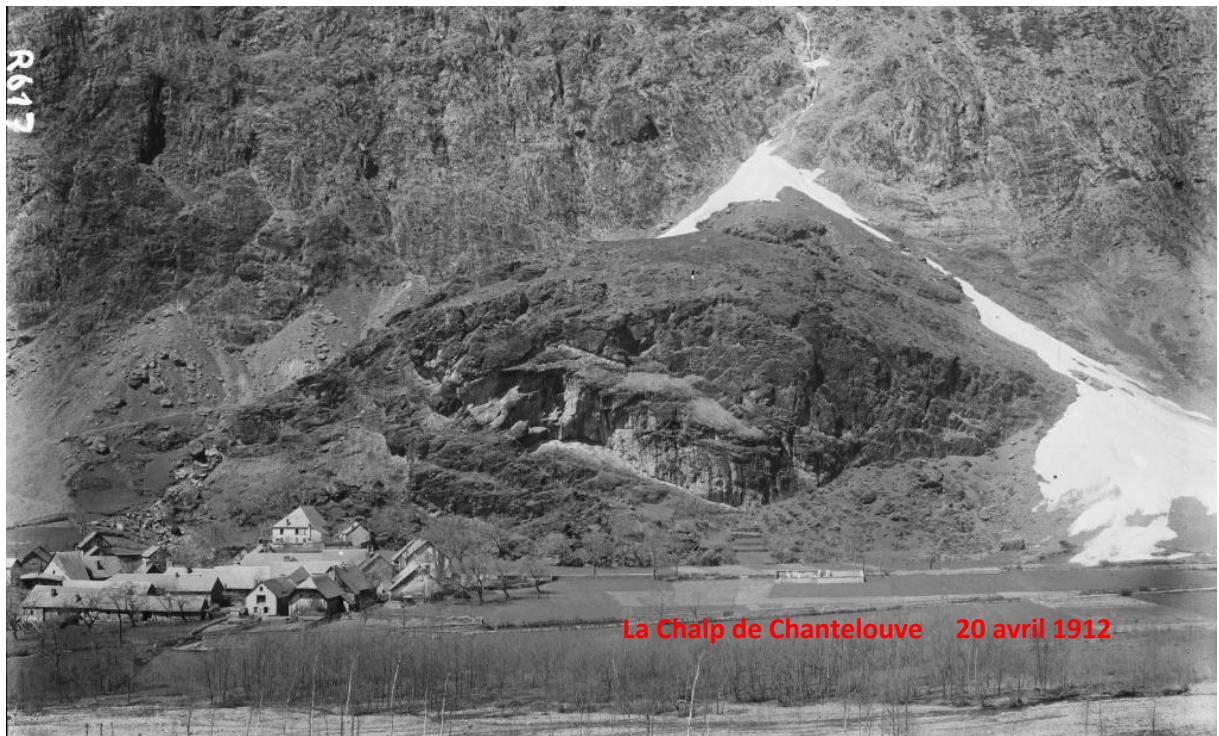


Bibliographie :

- L'Ordre de CLUNY à la fin du moyen-âge Denyse RICHE.
- Les enceintes prieurales & les dépendances monastiques. Philippe RACINET
- Philippe FOURNIER : aménagement hydraulique et structuration de l'espace, in Revue du XVII siècle 2003/4
- La civilisation de l'occident médiéval, G DUBY

Chantelouve : enquête secrète sur une grossesse en 1724

En l'an de grâce 1724, Chérubin Clément, *advocat* au Parlement de Grenoble, juge ordinaire au marquisat de Valbonnais, auditionne des témoins, afin de déterminer quel est le père d'un enfant qu'attend une certaine Anne Bosse de Chantelouve qui aurait été « engrossée » soit par le curé Michel, soit par Pierre Faure. Il procède ainsi à une *anqueste secrète*, suite à une ordonnance du 26 mai de la même année. Les témoins assignés à la requête de chacune des deux parties, avertis par le sergent Cochon, de la peine de mort contre les faux témoins, diront s'ils sont parents, alliés, créanciers, domestiques d'une des parties ...ou non.



Louis Ruelle fils à Joseph natif et habitant de Péchal âgé d'environ 25 ans (...) dépose tant à charge qu'à décharge que sur la fin du mois de septembre dernier le sieur Michel arriva au lieu de Péchal *ayant absenté* du pays pendant un mois ou environ et alla débarquer chez Jacques Gay beau frère de ladite Anne Bosse laquelle Bosse fut à Valbonnais et pour prendre du vin chez *cochon* pour faire boire ledit sieur Michel et ledit déposant passant par occasion *soubs la fenestre* de la maison dudit Gay où *estoient* ledit sieur Michel ladite Bosse et sa mère et ledit Gay et sa femme et ladite Bosse mère dit au sieur Michel que son frère voulait faire perdre ses droits à ladite Anne Bosse sa sœur à cause de l'enfant qu'elle avait fait à quoi ledit sieur Michel répondit qu'il ne pouvait pas ayant ouï dire au surplus à Jaques Gay frère audit Jaques que ayant eu querelle avec ladite Anne Bosse et lui ayant dit qu'elle *estoit* une putain elle lui aurait répondu tu veux dire que j'ai eu commerce avec le curé cela est vrai mais toi ni les tiens n'auraient jamais tant d'honneur ayant *ouy* dire que le premier enfant dont ladite Bosse a accouché était du fait dudit sieur Michel n'étant pas de sa *cognissance* que ledit Faure ait eu aucun commerce avec ladite Bosse qu'est tout ce qu'il a dit *scavoir* - FIN-